

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE _2019_007

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 mars 2019

Nombre

de Conseillers en exercice 12

de Présents 7

de Votants 9

L'an deux mille dix-neuf et le six mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Régine AILHAUD-BLANC.

OBJET :

DEMANDE DE SUBVENTION POSE PERIMETRE DE PROTECTION DES SOURCES

Etaient présents : AILHAUD-BLANC Régine, ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BARDET Michel, NÉEL-DELAFOSSÉ Gérard, MARTIN Jean-Marie, ROUSSELET Jean-Louis

Absents : Patrick BERTIN

Excusés : Christophe PEREZ, Thierry JAUFFRED

Procuration de : HAMOT Christine par PAUL Bénédicte, AMAUDRIC Aude par AILHAUD-BLANC Régine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;
Monsieur Jean-Louis ROUSSELET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 28/02/2019

Cette délibération retire et remplace la délibération n° 2019-003 du 5 février 2019

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu le contrat de Rivière « Bléone et affluents » 2015-2020 porté par le SMAB (syndicat mixte d'aménagement de la Bléone),

Vu la délibération 52-2015 du 7 juillet 2015 relative à la procédure de régularisation des sources communales,

Vu les arrêtés préfectoraux n°2017-108-002, 003, et 004 portant déclaration d'utilité publique pour les mises en conformité des captages de la Feuille d'Amène, Acco de Lombard et de la Clède,

Des clôtures doivent être installées autour des périmètres de protection immédiate des 3 captages communaux.

Le coût total des travaux est évalué à la somme HT de 97 981€

Il est proposé de demander les subventions nécessaires auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental selon le plan de financement suivant :

	Montant HT en euros	Montant TTC en euros
DEVIS TRAVAUX	97 981.00	117 577.20
Imprévus et divers pour 10%	9 798.10	

Préfecture de Digne les Bains
Date de réception de l'AR: 07/03/2019
004-210400479-20190306-DE_2019_007-DE

TOTAL TRAVAUX	107 779.10	
Arrondi à la somme de	107 800.00	
SUBVENTION AGENCE DE L'EAU 30%	32 340.00	
SUBVENTION DEPARTEMENT 30%	32 340.00	
RESTE A CHARGE	43 120.00	52 897.20

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu le contrat de Rivière « Bléone et affluents » 2015-2020 porté par le SMAB (syndicat mixte d'aménagement de la Bléone),

Vu la délibération 52-2015 du 7 juillet 2015 relative à la procédure de régularisation des sources communales,

Vu les arrêtés préfectoraux n°2017-108-002, 003, et 004 portant déclaration d'utilité publique pour les mises en conformité des captages de la Feuille d'Amène, Acco de Lombard et de la Clède,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
VALIDE la totalité de l'opération

SOLLICITE l'aide financière du Département des Alpes de Haute Provence et de l'Agence de l'Eau selon le plan de financement ci-dessus,

DEMANDE l'autorisation au Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence et à l'Agence de l'eau de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées

POUR :9

ABSTENTION :0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Transmise au Représentant de l'État : Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC

Pour copie conforme.

Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC

